Mr Kapeler



PROCÈS-VERBAL

DU CONCOURS

Ouvert le 20 Février 1823,

POUR LA NOMINATION AUX PLACES

D'ÉLEVES EN PHARMACIE

DES

HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS.

PROCÈS-VERBAL

DU CONCOURS

Ouvert le 20 Février 1823,

POUR LA NOMINATION AUX PLACES

D'ÉLÈVES EN PHARMACIE

DES

HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE MADAME HUZARD
(née VALLAT LA CHAPELLE),
IMPRIMEUR DES HOSPICES CIVILS, RUE DE L'ÉPERON, N°. 7.

1823.

CONSEIL GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

DES HOSPICES CIVILS ET SECOURS DE PARIS.

Séance du 27 mars 1817.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

Après avoir entendu le rapport de l'un de ses Membres,

Considérant que la publication annuelle des procès-verbaux des Concours, des Rapports et des Discours qui y sont insérés, est un moyen d'instruction, d'encouragement et d'émulatiou pour les élèves,

ARRÊTE :

Les procès-verbaux des Concours pour la nomination des Éléves en pharmacie des Hôpitaux civils seront imprimés tous les ans.

Signé DE LA BONARDIÈRE, *Vice-Président;*

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire général de l'Administration des Hospices,

Signé MAISON.

Visé par Monsieur le Conseiller d'état Préfet du département de la Seine, le 31 mars 1817.

Signé CHABROL.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DES HÔPITAUX, HOSPICES ET SECOURS A DOMICILE DE PARIS.

PROCÈS-VERBAL
DU CONCOURS

OUVERT LE 20 FÉVRIER 1823,

POUR LA NOMINATION AUX PLACES D'ÉLÈVES EN PHARMACIE DES HÔPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS.

Le jeudi vingt février mil huit cent vingt-trois, à midi, en exécution de la délibération du Conseil général des Hospices, du 29 janvier de ladite année, portant fixation audit jour de l'ouverture du Concours ordinaire et annuel pour la nomination aux places d'élèves en pharmacie qui viendront à vaquer, pendant le cours de 1823, dans les Hôpitaux et Hospices civils de Paris, M. le comte Chaptal, pair de France, membre du Conseil général des Hospices, s'est rendu dans l'une des salles de la Pharmacie centrale des Hôpitaux et Hospices civils de Paris, quai de la Tournelle, où il a trouvé réunis, M. Duchanoy, membre

de la Commission administrative, chargé du service de santé; M. Valdruche, secrétaire général; MM. Leveillé, médecin de la Maison royale de santé; Beauchêne, chirurgien en chef de l'Hôpital Saint-Antoine; Morisset, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu; Prat, pharmacien en chef de l'Hôpital Saint-Louis, et Battaille, pharmacien en chef de l'Hôpital des Enfans : tous les cinq désignés par le sort et nommés, par arrêté du Conseil général des Hospices du 12 février 1823, membres du Jury chargé de l'examen des élèves audit Concours, et M. Henry, chef de la Pharmacie centrale, désigné, par le même arrêté du Conseil, suppléant dudit Jury.

M. le comte Chaptal, président du Concours, et les personnes ci-dessus dénommées, se sont transportés dans la grande salle de la Pharmacie centrale, où se trouvaient réunis les élèves inscrits pour prendre part au Concours, et un grand nombre d'étudians en pharmacie.

Les membres du Jury ayant pris place au bureau, M. le Président a ouvert la séance.

Le Secrétaire général a donné lecture :

1°. Des arrêtés du Conseil général en date des 2 novembre 1814 et 5 février 1817, portant établissement de Concours annuels pour la nomina-

tion aux places d'élèves en pharmacie des Hôpitaux civils, et déterminant les différentes formes à suivre pour ces Concours ;

2°. De la décision du 29 janvier dernier, qui a fixé au 20 février l'ouverture du présent Concours, et de l'arrêté du 12 février, qui a nommé les membres du Jury chargés de l'examen des élèves, et qui a admis à ce Concours les élèves en pharmacie inscrits, au secrétariat, au nombre de trente et un, lesquels remplissent les conditions prescrites par les réglemens.

Le Secrétaire général a ensuite fait l'appel nominal des élèves admis au Concours par le Conseil général des Hospices, et dont les noms suivent;

SAVOIR,

MESSIEURS

Althême.
Banon.
Barthes.
Baudot.
Bourdesol.
Baillet.
Champion.
Davallon.
Delpeuch.

Démaret.
Doat.
Galy-Chipeu.
Gay.
Gimon.
Juillet.
Lamothe.
Leconte.
Lecoq.
Leprieur.
Marseilhan.
Mutrel.
Pacthod.
Péron.
Petit.
Pigache.
Plet.
Sabatier.
Schaeuffele.
Simonin.
Vallet.
Vergne.

Immédiatement après cet appel nominal, auquel les élèves ont répondu, M. le Président s'est assuré, conformément aux réglemens, qu'aucun des membres du Jury n'était ni parent ni allié des divers concurrens, et il a ensuite annoncé que

cette première séance serait employée, suivant l'usage, à traiter par écrit trois questions, une d'histoire naturelle, une de pharmacie et une de chimie.

Et de suite M. le Président a mis sur le bureau un recueil de soixante-trois questions rédigées et arrêtées en séance particulière par les membres du Jury, pour être proposées aux élèves par la voie du sort, et traitées par eux, soit par écrit, soit verbalement.

Ces questions sont divisées en trois séries : la première contient dix-huit questions d'histoire naturelle portant autant de numéros ; la seconde contient vingt-quatre questions de pharmacie, numérotées depuis 19 jusqu'à 42 ; et enfin la troisième se compose de vingt et une questions de chimie, numérotées depuis 43 jusqu'à 63.

Des boules portant les divers numéros assignés à chacune de ces séries ont été mises dans trois urnes différentes, et l'un des candidats a tiré un nnméro pour chacune de ces séries.

Le n°. 8, sorti pour la première série, s'est trouvé correspondre à la question suivante :

« *Indiquer les caractères de la racine de raifort et des feuilles de cochléaria et de cresson, leur nom*

botanique, celui de la classe ou de la famille naturelle. »

Le n°. 23, sorti pour la seconde série, s'est trouvé comprendre la question pharmaceutique suivante :

« *Indiquer la préparation des sucs de nerprun, de groseilles et de citrons, et les procédés pour obtenir le sirop de nerprun, de groseilles et de suc de citrons.* »

Enfin le sort a donné de la même manière, pour la section de chimie, le n°. 58 et la question suivante :

» *Qu'est-ce que le plomb? Combien forme-t-il d'oxides? Indiquer les procédés pour les obtenir, leurs caractères et leur emploi en pharmacie, les motifs qui font préférer le protoxide au deutoxide.* »

Ces trois questions ont été de suite traitées par écrit par chacun des candidats, en présence des membres du Jury et du Secrétaire général.

Les compositions, suivant l'usage, ont été mises sur papier uniforme, distribué à cet effet par l'Administration.

Après trois heures d'intervalle données aux élèves pour le travail, chacun d'eux a remis au Secrétaire général sa composition sans que le

nom de l'auteur y fût inscrit, mais avec un bulletin joint, contenant le nom de l'auteur et destiné à en être séparé.

Le Secrétaire général a donné, en présence du Jury, un numéro à chacune des compositions; il a placé le même numéro à l'extérieur, sur le bulletin qui y était joint; il a recueilli d'une part les compositions, et a mis d'autre part sous enveloppes cachetées les bulletins, qui ont en outre été cachetés séparément.

SÉANCE PUBLIQUE

Du vendredi 21 *février* 1823.

Les membres du Jury et M. Duchanoy s'étant réunis, sous la présidence de M. le comte Chaptal, dans la grande salle de la Pharmacie centrale pour commencer l'épreuve des réponses verbales, M. le Président fait mettre dans une urne les noms de tous les concurrens, et il en extrait les noms de quinze élèves pour être entendus dans cette même séance.

Ces élèves ayant été conduits dans une salle voisine, l'élève désigné en premier lieu par le sort reste dans la salle du Concours, et tire le n°. 31 d'une urne renfermant les numéros de toutes les questions pharmaceutiques.

Ce numéro s'est trouvé répondre à la question suivante :

« *Qu'entend-on par huile volatile ? Quels sont les moyens de l'obtenir ? Décrire l'extraction de l'huile volatile de menthe et de girofle. Indiquer les caractères de ces différentes espèces d'huile.* »

Ce premier élève a traité cette question pendant huit minutes, après avoir obtenu un intervalle de huit minutes pour s'y préparer.

Les quatorze autres élèves ont ensuite été appelés successivement à traiter la même question, et pendant le même temps, après que chacun d'eux a reçu un intervalle de temps pareil pour la réflexion.

Dix-sept bocaux renfermant des substances, plantes, fleurs et racines employées en médecine ont été ensuite présentés à chacun des candidats immédiatement après qu'il a eu traité la question. Chacun d'eux a dû, à la simple inspection, indiquer le nom de chaque objet, sa nature et son origine.

SÉANCE PUBLIQUE

Du samedi 22 février 1823.

Les seize élèves restant à examiner ont été successivement et dans l'ordre déterminé par un tirage au sort, soumis aux mêmes épreuves.

Le sort a donné aux concurrens la question suivante, n°. 39.

« *Comment prépare-t-on la graisse de porc, le suif et l'huile d'amandes douces? Indiquer la préparation de la pommade citrine et de l'onguent mercuriel avec le beurre de cacao.* »

Différentes substances, plantes, fleurs et racines ont aussi été présentées à chacun des candidats dans la même forme, immédiatement après la réponse verbale.

Dans ces deux séances, chacun des membres du Jury a consigné successivement par écrit ses observations particulières et son jugement personnel sur le mérite des réponses de chaque candidat.

Séance du lundi 24 février.

Le Jury s'étant réuni, sous la présidence de M. Duchanoy, dans la grande salle de la Pharmacie centrale, pour commencer l'épreuve des manipulations, les membres du Jury ont décidé préalablement, en séance particulière, que les trente-un candidats seraient divisés en deux séries pour cette épreuve; qu'elle aurait lieu en deux séances, et que les opérations suivantes seraient assignées à tous les élèves indistinctement,

dans chacun des deux jours destinés à ces manipulations;

Savoir,

1°. Faire *du petit-lait.*

2°. Faire *un cataplasme de lait, de mie de pain et de jaune d'œuf.*

La séance ayant ensuite été rendue publique, seize des concurrens désignés par le sort ont été appelés pour les manipulations. Ces élèves ont été distribués dans différens laboratoires, où ils ont opéré sous les yeux des membres du Jury, qui ont observé leurs procédés respectifs et en ont tenu note.

Après deux heures d'intervalle, les produits pharmaceutiques ont été remis au Jury, avec annotation du nom de chacun des élèves qui les avaient préparés.

Les membres du Jury ont de suite et sans désemparer porté provisoirement et sauf nouvel examen, leur jugement particulier sur les produits présentés par chaque élève.

SÉANCE PUBLIQUE

Du mardi 25 février.

Les mêmes opérations ont été confiées aux quinze élèves restant, qui ont aussi travaillé sous

les yeux des membres du Jury, et auxquels ils ont remis de suite les produits de leurs manipulations.

Ces produits ont été, comme ceux de la veille, examinés de suite par le Jury.

SÉANCES PARTICULIÈRES

Des 27, 28 *février et* 3 *mars.*

Dans ces trois séances, les membres du Jury, assemblés dans l'une des salles de la maison centrale de l'Administration, sous la présidence de M. Duchanoy, ont lu en commun les compositions des concurrens; ils en ont fait en outre séparément un examen particulier, et chacun d'eux a pris à mesure, dans ces différentes séances, les notes nécessaires pour préparer et porter par la suite son jugement sur ces diverses compositions.

SÉANCE PARTICULIÈRE

Du 4 *mars* 1823.

Les membres du Jury, réunis sous la présidence de M. le comte Chaptal, ont comparé et discuté les diverses notes prises par chacun d'eux, dans les précédentes séances, tant sur les compositions écrites que sur les réponses verbales et sur les manipulations; ils ont ensuite formé par la voie du scrutin,

1°. Trois listes des candidats jugés avoir obtenu le plus de succès dans les épreuves verbales; la première liste composée de cinq noms, la seconde de onze, et la troisième des quinze autres.

2°. Une liste des vingt-trois meilleures compositions, désignées seulement par leurs numéros et sans que les noms de leurs auteurs fussent connus.

Ces jugemens provisoires se trouvant ainsi portés et constatés, M. le Président a décacheté les bulletins contenant les noms des auteurs des compositions, et les noms des élèves ont été inscrits sur la liste des compositions désignées par leurs numéros comme étant les meilleures; et de suite les membres du Jury ont procédé, par voie de scrutin individuel, à la désignation des candidats jugés les plus instruits d'après leurs succès dans les deux épreuves verbales et écrites du Concours, et dans les manipulations.

Le nombre de ces élèves a été porté à quinze, conformément aux dispositions arrêtées par le Conseil général des Hospices.

Le résultat de ces diverses opérations a été consigné dans une déclaration rédigée et signée par les membres du Jury, pour être présentée au Conseil général des Hospices.

PUBLICATION

DES

RÉSULTATS DU CONCOURS.

SÉANCE PUBLIQUE

Du lundi 10 *mars* 1823.

M. le comte Chaptal, M. Duchanoy, le Secrétaire général et les membres du Jury s'étant rendus à une heure dans la grande salle du Concours, où se trouvaient réunis les candidats et plusieurs élèves en médecine et en pharmacie, le Secrétaire général a donné lecture par extrait des différens actes du Concours.

M. le comte Chaptal, Président du Concours, a ensuite prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

Lorsque vous vous présentez au concours, vous devez y paraître avec la confiance qu'inspirent les talens, les connaissances et l'impartialité de vos juges.

» Le jury prononce sur le mérite de vos com-

positions écrites, sans en connaître les auteurs; chaque membre du jury prend des notes sur vos réponses verbales, et c'est en comparant les résultats de ces épreuves que le jury forme et établit son jugement.

» L'impartialité la plus parfaite, la justice la plus sévère président donc au choix qu'on fait des élèves pour le service des Hôpitaux. On pourra peut-être être étonné qu'un élève qui a pu se distinguer, par exemple, dans ses réponses verbales, ne soit admis que des derniers; mais tout étonnement cesse lorsqu'on sait qu'il est possible qu'il se soit montré très-inférieur dans sa composition écrite. Ce n'est qu'après avoir classé le mérite respectif de chaque élève dans les divers genres d'épreuves qu'on fait subir, qu'il est permis au jury d'asseoir son jugement définitif sur la capacité et les droits de chacun.

» Vous me permettrez à présent, Messieurs, de vous donner quelques conseils sur la manière de mieux diriger vos études. Vous êtes tous animés du désir de vous instruire, et vous n'épargnez ni temps ni peine; ni soin pour y parvenir; mais peut-être manquez-vous un peu de cette méthode qui met tout à sa place, qui fait succéder dans l'ordre naturel une étude à une étude, une instruction à une instruction.

» Vous devriez d'abord vous demander ce que c'est que la pharmacie, et vous verriez de suite que, pour bien préparer les remèdes employés dans la médecine, il suffit de bien connaître les substances qu'on emploie et les procédés qu'on pratique : c'est à acquérir la connaissance de ces substances et de ces procédés que doivent tendre vos premières études.

» Lorsque vous vous êtes établis sur cette base, il vous est permis alors d'éclairer vos procédés par la chimie, d'agrandir vos connaissances par une étude approfondie des matières que vous traitez dans vos laboratoires ; mais étudier à-la-fois et mener de front la chimie, l'histoire naturelle et la pharmacie dans toute leur étendue, c'est beaucoup plus qu'on ne peut embrasser, c'est le vrai moyen de n'avoir sur tout que des idées vagues et superficielles.

» Voilà les conseils que je crois pouvoir vous donner d'après mon expérience : j'ai dirigé pendant long-temps de nombreux élèves dans leurs études, et je me suis convaincu qu'une bonne méthode abrège de moitié le temps consacré à l'instruction.

» Au reste, Messieurs, c'est toujours avec un nouveau plaisir que je me vois désigné par le Conseil général des Hôpitaux de Paris pour présider

ce concours : je ne puis plus, comme autrefois, me livrer exclusivement à l'étude des sciences physiques ; mais je vois toujours avec plaisir une jeunesse studieuse qui en parcourt la carrière avec ardeur et j'applaudirai toujours à ses succès. »

M. Battaille, l'un des membres du Jury, a lu ensuite le rapport suivant :

« Messieurs,

» Le jury chargé par le Conseil général de l'Administration des Hôpitaux, de l'examen des élèves qui désirent être admis au service des malades qui lui sont confiés, me charge de vous exposer le détail de ses opérations, afin de vous prouver, par la publicité qu'il leur donne, que non content de la satisfaction qu'il éprouve de n'avoir suivi dans les choix qu'il a faits que la voix de sa conscience, il est jaloux encore d'obtenir votre approbation, persuadé que les élèves sont les juges les plus naturels de leur mérite réciproque. Gardez-vous cependant de croire que vous puissiez mettre dans vos jugemens autant de précision que vos juges : votre décision ne s'établit que sur la réputation de vos concurrens et d'après leurs réponses orales ; et ce concours nous a plus que jamais démontré que tel qui a brillé devant

vous, à cette première épreuve, pouvait succomber dans ses réponses écrites; tandis que tel autre que vous n'aviez pas remarqué s'était montré supérieur dans sa rédaction, et avait mérité d'être mis en tête de la liste qui a été dressée après cette épreuve. C'est ainsi que s'expliquera pour vous, Messieurs, la place que certains noms vont occuper, que peut-être vous n'aviez pas classés de même.

» La marche suivie pour ce concours a été absolument la même que celle qui avait été adoptée pour les concours précédens.

» Dans la première séance, trois questions ont été tirées au sort par l'un des élèves concurrens, l'une d'histoire naturelle, l'autre de pharmacie, et la troisième de chimie. Les élèves, surveillés par l'un des membres du jury, ont eu trois heures pour répondre; le terme fixé étant arrivé, nul délai n'a été accordé, et chacun d'eux a remis sa composition à M. le secrétaire général qui, après y avoir mis un numéro correspondant à celui du bulletin séparé qui contenait le nom de l'élève, les a cachetées les unes et les autres en présence du membre du jury, qui a apposé sa signature sur chacun des paquets.

» Les deux jours suivans, les élèves, divisés en deux séries, ont été appelés à répondre verbale-

ment et en public à une question de pharmacie tirée au sort. Dix minutes pour réfléchir et autant pour répondre leur ont été accordées. Ils ont dû, de plus, reconnaître et nommer, à la seule inspection, plusieurs substances médicamenteuses exposées sur le bureau.

» Ici, Messieurs, le jury a remarqué une différence bien sensible entre les forces des concurrens de cette année, et ceux des années précédentes : car, si nous en exceptons quelques-uns qui ont fait preuve d'une étendue satisfaisante de connaissances, les autres n'avaient que des idées peu certaines sur des choses qu'ils devraient cependant savoir positivement. Oubliant qu'ils avaient à répondre à une question de pharmacie, ils ont laissé de côté l'objet principal de l'examen pour courir après des explications de phénomènes chimiques qu'on ne leur demandait pas. Non que le jury croie que les élèves ne doivent pas s'occuper de cette intéressante et séduisante partie de leur art; loin de lui une pareille idée! mais il pense qu'ils doivent avant tout répondre à la question proposée : c'est donc d'abord un pharmacien qu'il veut voir opérer; et quand cette tâche sera bien remplie, il l'entendra avec plaisir développer la théorie de son opération et exposer les phénomènes qui s'y passent. L'élève qui a réuni ces deux condi-

tions a donc été préféré au chimiste superficiel et précoce qui ne s'est pas montré pharmacien. Le jury vous engage, Messieurs, à ne pas négliger ces observations, et à vous convaincre qu'on s'élève rarement dans quelque science que ce soit, si on n'a commencé par en étudier avec soin les premiers principes, ordinairement trop négligés, avant de s'élever aux degrés plus élevés.

» Par suite de la même direction vicieuse dans les études de la plus grande partie d'entre vous, la matière médicale ne vous a pas paru très-familière; et cependant qui doit connaître les médicamens, si ce n'est un pharmacien? C'est son étude de chaque jour, puisqu'à chaque instant il les a sous les yeux. Si vous songez dans quel embarras peuvent vous jeter des connaissances peu exactes sur cette matière, vous vous confirmerez dans ce que je viens de vous dire, qu'il faut vous livrer plus sérieusement que vous ne l'avez fait jusqu'ici à l'étude des bases fondamentales de la pharmacie, vous réservant de vous donner à des études plus agréables lorsque vos connaissances sur ces parties de la science que vous cultivez seront devenues certaines et positives. Le jury ne sera plus alors forcé de rejeter du rang qu'ils avaient d'abord occupé par leurs réponses, des élèves assez peu instruits sur cette ma-

tière pour prendre du bismuth pour de l'antimoine, de l'écorce de Winter pour du sassafras, substance si journellement employée en pharmacie, de la serpentaire pour de la valériane, comme cela est arrivé à l'un de vous, qui a cru pourtant devoir protester contre la décision du jury.

» Au moyen des notes prises pendant les réponses orales des élèves, le jury a dressé une liste où leurs noms ont été placés dans l'ordre que chacun d'eux lui avait paru mériter.

» Après cette seconde épreuve, les élèves ont été réunis dans les laboratoires de la pharmacie centrale, et ont exécuté sous les yeux des membres du jury deux préparations pharmaceutiques avec des instrumens pareils et des substances semblables : l'un d'eux ne s'étant pas présenté à cette épreuve, a été déclaré hors de concours. Immédiatement après, le jury a dressé une liste de classement des élèves d'après le plus ou moins de perfection dans leurs préparations.

» Dans les deux séances suivantes, le jury a procédé à la lecture des compositions écrites. C'est ici sur-tout, Messieurs, qu'il a été péniblement affecté de voir la faiblesse de la plus grande partie des concurrens. En effet, si cinq ou six ont donné aux trois questions préposées toute l'étendue

qu'elles comportaient, les autres les ont à peine effleurées ou les ont entièrement tronquées. L'histoire naturelle et la pharmacie ont sur-tout été pleinement négligées. Les plantes dénommées dans la question sont connues de tout le monde, sont chaque jour employées par le pharmacien, et très-peu de vous ont su désigner à quelle classe, quelle famille naturelle elles appartenaient; les noms botaniques même ont été oubliés ou confondus. La pharmacie n'a guère été mieux traitée. Des procédés vicieux et impraticables ont été proposés; d'autres n'ont fait qu'indiquer légèrement les bons procédés pour se jeter dans des explications mal rendues des phénomènes observés.

» Cette ardeur d'exposition des phénomènes chimiques pouvait nous faire supposer que la troisième question serait mieux traitée. Elle l'a mieux été effectivement par un certain nombre; mais la plus grande partie, au lieu de l'embrasser dans son ensemble, s'est encore occupée à des descriptions particulières. Si ces explications avaient été bonnes, bien établies, le jury aurait pu penser que les élèves avaient cru que c'était ainsi qu'ils devaient traiter leur matière, et il aurait jugé de ce qu'ils avaient omis par ce qu'ils avaient dit; mais elles étaient, pour la plupart, tronquées, peu détaillées, et dénotaient bien dans leurs auteurs

la connaissance de ce qu'ils voulaient exposer, mais une connaissance trop superficielle. Ainsi leur but s'est trouvé complétement manqué; ils n'ont pas dit ce qu'il fallait dire, et ont dit d'une manière peu satisfaisante ce qu'ils ont mis à la place de la question.

» Mais quelle n'a pas été notre douleur de trouver avec une bonne rédaction, avec une instruction assez étendue, des preuves évidentes que l'éducation des auteurs de ces compositions manquait par sa base fondamentale! Vous voyez que je veux parler de l'orthographe. Dans la chaleur d'une composition longue et pour laquelle le temps est limité, il n'est personne à qui il n'en puisse échapper, et celles-là nous ne nous y sommes pas arrêtés; mais nous en avons trouvé de si fortes et si fréquemment répétées, que nous n'avons pas pu nous y méprendre: leurs auteurs ne savaient pas leur langue, et vous le savez, Messieurs, le Conseil nous a commandé très-expressément de les rejeter. C'est ainsi que sur quatre élèves éloignés pour cette cause, nous avons eu la douleur d'en rencontrer un auquel le jury avait donné une des premières places pour les réponses verbales.

» Quatre autres copies ont été également mises de côté comme ne méritant pas d'être classées; et parmi ces copies, à l'ouverture des bulletins cor-

respondans, nous avons également trouvé des noms qui s'étaient recommandés par leurs réponses verbales, et qui par là se sont trouvés hors de concours.

» Le jury a formé une liste des vingt-trois numéros restant, d'après le mérite qu'il leur a reconnu : alors M. le Président ayant décacheté les bulletins correspondans, nous avons obtenu une troisième liste de noms, qui a été comparée à celle déjà dressée pour les réponses verbales et la manipulation; et ceux qui, d'après l'addition des numéros d'ordre de chacune de ces listes, ont obtenu les numéros les moins élevés, ont été placés au nombre de quinze sur une liste définitive, qui a été soumise au Conseil général et approuvée par lui.

» Le jury, Messieurs, a cru qu'il était de son devoir de vous exposer son opinion tout entière, de vous faire des observations, qui vous paraîtront sans doute sévères, pour vous empêcher de vous écarter à l'avenir de la bonne route : en faisant à ceux qu'il a nommés les premiers la part d'éloges qu'ils méritent, il a voulu faire sentir à ceux qui se trouvent plus bas sur la liste, qu'il leur restait encore beaucoup à faire pour devenir vraiment pharmaciens : en leur rappelant de quelle manière ils doivent se conduire dans leurs études, il a cru

qu'il devait le faire, pour que ceux qui n'ont pas été heureux cette année, sentent bien à quoi est dû l'échec qu'ils viennent d'éprouver, et se tiennent prêts, en suivant une autre marche, à subir plus tard de nouvelles épreuves, qui, nous n'en doutons pas, seront alors couronnées de succès.

» Nous avons mis dans notre décision la plus sévère impartialité : vous en serez convaincus, Messieurs, en vous rappelant que le jury a été présidé par ce membre du Conseil général, par ce savant célèbre que vous auriez choisi vous-mêmes si le choix de notre Président vous avait été remis. »

La lecture de ce rapport étant terminée, le Secrétaire général a donné lecture de l'arrêté suivant, pris par le Conseil général des Hospices dans la séance du 5 mars 1823.

Le Conseil général,

Vu les procès-verbaux des séances du Concours qui a eu lieu, le 20 février dernier et jours suivans, pour la nomination aux places d'élèves en pharmacie des Hôpitaux civils, en exécution de sa délibération en date du 29 janvier ;

Vu la déclaration faite en date du 4 mars, présent mois, par les membres du Jury chargés de

l'examen des élèves admis par le Conseil à ce Concours :

Après avoir entendu le rapport du membre de la Commission administrative chargé du service de santé,

ARRÊTE :

ART. Ier. Sont désignés pour les places d'élèves en pharmacie actuellement vacantes et qui viendront à vaquer dans les Hôpitaux et Hospices pendant le cours de la présente année 1823, et jusqu'au prochain Concours seulement, les quinze élèves dont les noms sont inscrits ci-après dans l'ordre déterminé d'après les succès obtenus dans le Concours;

SAVOIR,

MM.

1. Leconte (Hilaire).
2. Vallet (Alfred-Gabriel).
3. Sabatier (Charles-Henri).
4. Petit (Pierre-Isidore).
5. Lamothe (Jean).
6. Mutrel (François-Paul).
7. Pacthod (Pierre-Louis).
8. Lecoq (Henri).
9. Davallon (Pierre-Jules).

10. Schaeuffele (Jean-Martial-Désiré).
11. Simonin (François-Emmanuel).
12. Delpeuch (Antoine).
13. Marseilhan (Michel-Majan).
14. Leprieur (François-René-Mathias).
15. Gimon (Jean-Thomas).

Art. II. Lesdits élèves seront appelés successivement à mesure des vacances des places et mis en fonctions dans l'ordre ci-dessus établi.

Art. III. La séance dans laquelle le présent arrêté et les résultats du Concours seront rendus publics, est fixée au lundi 10 mars présent mois.

M. le Président a levé la séance à deux heures.

Signé le Baron DELESSERT,
Vice-Président.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général de l'Administration des Hospices,

Signé VALDRUCHE.